

# Message du Conseil d'administration de votre ICAV

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec le Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, avocat ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans l'ICAV, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons des modifications suivantes affectant l'ICAV ainsi que le compartiment ci-dessous, dans lequel vous détenez des actions :

- **ICAV** Prolongation de la période allouée pour la préparation du premier rapport annuel et des premiers comptes annuels
- **JPMorgan ETFs (Ireland) - Managed Futures UCITS ETF** Modification de la date limite de réception des ordres

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris leur calendrier. Veuillez lire les informations vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de deux options, exposées ci-après.**



Daniel Watkins *Pour le Conseil d'administration*

## Modifications du prospectus et des suppléments

### L'ICAV

**Dénomination** JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

**Forme juridique** ICAV

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social** JPMorgan House  
International Financial Services Centre  
Dublin 1, Irlande

**Téléphone** +353 (0) 1 6123000

**Numéro d'enregistrement (Banque centrale)** C171821

**Administrateurs** Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

### VOS OPTIONS

**1 Si vous acceptez ces modifications**, aucune action n'est requise de votre part.

**2 Si vous souhaitez procéder au rachat de votre investissement**, merci de passer vos ordres de transaction selon les modalités habituelles. Aucune commission de rachat ne vous sera imputée.

**Ces modifications ne concernent que les compartiments mentionnés ci-dessous.**

**Nous vous invitons à passer l'option 2 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Cette option peut avoir des conséquences fiscales.

## JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

**Motif sous-jacent aux modifications** L'ICAV a obtenu une dérogation de la part de la Banque centrale afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la période de préparation du premier rapport annuel et des premiers comptes annuels. Le prospectus de l'ICAV a été mis à jour afin de prendre en compte cette prolongation.

### Les modifications sont indiquées *en gras et en italique*

#### AVANT

##### Rapport et comptes

L'exercice comptable de l'ICAV s'achève le 31 décembre de chaque année. L'ICAV publiera un rapport annuel et les comptes annuels audités pour l'ICAV dans les quatre mois suivant la fin de la période comptable à laquelle ils se rapportent, c.-à-d. normalement en avril de chaque année et les premiers rapport annuel et comptes annuels seront préparés pour la période se terminant le 31 décembre 2017. Les rapports semestriels non audités de l'ICAV concerneront la période se terminant le 30 juin de chaque année. Les rapports semestriels non audités seront publiés dans les deux mois suivant la fin du semestre auquel ils se rapportent c.-à-d. normalement en août de chaque année et les premiers rapports semestriels seront préparés pour la période se terminant le 30 juin 2018. Les rapports annuels et semestriels seront disponibles sur le site Internet et des exemplaires papier des rapports pourront être envoyés aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels, sur demande.

#### APRES

##### Rapport et comptes

L'exercice comptable de l'ICAV s'achève le 31 décembre de chaque année. L'ICAV publiera un rapport annuel et les comptes annuels audités pour l'ICAV dans les quatre mois suivant la fin de la période comptable à laquelle ils se rapportent, c.-à-d. normalement en avril de chaque année et les premiers rapport annuel et comptes annuels seront préparés pour la période se terminant le 31 décembre **2018**. Les rapports semestriels non audités de l'ICAV concerneront la période se terminant le 30 juin de chaque année. Les rapports semestriels non audités seront publiés dans les deux mois suivant la fin du semestre auquel ils se rapportent c.-à-d. normalement en août de chaque année et les premiers rapports semestriels seront préparés pour la période se terminant le 30 juin 2018. Les rapports annuels et semestriels seront disponibles sur le site Internet et des exemplaires papier des rapports pourront être envoyés aux Actionnaires et aux investisseurs potentiels, sur demande.

#### Dates clés

**21 décembre 2017**

Entrée en vigueur des modifications.

## JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - Managed Futures UCITS ETF

**Motif sous-jacent aux modifications** Le Conseil a décidé de modifier la date limite de réception des ordres du compartiment ci-dessus afin de permettre au Gestionnaire financier d'effectuer des transactions de manière plus efficace sur l'ensemble des fuseaux horaires aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Ce changement n'altère en rien le mode de gestion actuel du compartiment.

**Niveau de risque/rendement** *inchangé*

**Niveau de commission** *inchangé*

### Les modifications sont indiquées *en gras et en italique*

#### AVANT

##### Date limite de réception des ordres

14 h 00 (heure du Royaume-Uni) chaque Jour de négociation.

#### APRES

##### Date limite de réception des ordres

**16 h 00** (heure du Royaume-Uni) le ***Jour ouvrable précédant directement*** chaque Jour de négociation.

#### Dates clés

**30 janvier 2018**

Entrée en vigueur des modifications.